



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 09 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BARDOU.

PRESENTS : MM AYRAL - COLOMBIER - GALZIN - VIALA D. - VERNHES - MME AJCHENBAUM - ARMENGAUD - KAZIMIERCZAK - VALERO - MMES CAMINADE (Suppléante) - CENDRES (Suppléante) - FADDI - FRASSIN - MM BARBERA - BRESSOLLES - CURETTI - DAGUZAN - JULIE (Suppléant) - FAU - GARDELLE - GAYRAUD - LAROCHE - MAURIES (Suppléant) - MAZARS - MONTAGNE - MOULET - OURCET - RAMUSCELLO - RICARD - VANDENDRIESSCHE.

Mme RABOU a donné procuration à Mme ARMENGAUD.

Mme BONNASSIEUX a donné procuration à M. BARDOU.

N° 2024/42

Objet : Economie : Approbation d'une convention de partenariat (2024 à 2026) à conclure avec l'association « Réseau entreprendre Tarn Aveyron »

Monsieur le Président rappelle le travail mené par l'association Réseau Entreprendre Tarn Aveyron, créée en 1997 sur une initiative de Pierre Fabre, regroupant 130 membres qui participent bénévolement à la vitalité économique de notre département.

Le Réseau Entreprendre Tarn Aveyron s'adresse aux créateurs et repreneurs d'entreprises qui créent ou sauvegardent de l'emploi et aux porteurs d'un projet de développement.

A l'image de l'association Initiative Tarn, le Réseau Entreprendre Tarn Aveyron accompagne les entreprises sur trois axes avec des montants de prêts d'Honneur plus importants et des durées d'accompagnements plus longues :

- Octroi de prêts d'Honneur à taux 0%, d'environ 26 000 € en moyenne par projet, remboursables sur 48 mois,
- Accompagnement humain avec un chef d'entreprise actif, pendant 2 ans au rythme d'une rencontre mensuelle,
- Accompagnement collectif de l'entreprise sur les thèmes : ressources humaines, comptabilité, affaires juridiques...

Pour les entreprises lauréates, les accompagnements sont gratuits.

Avec cet outil supplémentaire, notre objectif est de renforcer le développement économique de notre territoire par l'accompagnement des porteurs de projets.

Le montant de la cotisation est de 1.100 € au titre de l'année 2024.

Après en avoir fait lecture, Monsieur le Président propose aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la convention à conclure avec l'association Réseau Entreprendre Tarn Aveyron pour une durée de trois ans, de 2024 à 2026, et d'approuver le versement d'une subvention annuelle de 1.100 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la convention à conclure avec l'association Réseau Entreprendre Tarn Aveyron pour une durée de trois ans de 2024 à 2026,
- approuve le versement d'une subvention à hauteur de 1.100 € par an,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Principal,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.



Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Président,
Thierry BARDOU



Le secrétaire de séance,
Christophe MAURIES